

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

OBJET : Changement d'affectation des salles d'audience (306 et 302)

À compter du 22 août 2022, les audiences sur la libération sous caution pour adultes (de nature non familiale) qui se tiennent actuellement à Winnipeg dans la salle d'audience 306 se tiendront dans la salle d'audience 302.

À compter du même jour, les audiences de mise au rôle, les audiences spéciales et les audiences du rôle du coordonnateur des audiences décisionnelles qui se tiennent actuellement dans la salle d'audience 302 (le matin et l'après-midi) se tiendront dans la salle d'audience 306.

Les audiences sur la libération sous caution pour adultes (de nature familiale) continueront de se tenir dans la salle d'audience 304.

DONNÉ PAR :

« Original signé par : »

**La juge en chef Margaret Wiebe
Cour provinciale du Manitoba**

DATE : Le 10 août 2022